

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 V 142** Vœu relatif aux subventions en faveur du mouvement sportif.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu l'amendement à la délibération DFA 52 portant sur le budget supplémentaire relatif à la réorientation de la subvention supprimée du Paris-Levallois Basket déposé par Nicolas BONNET OULALDJ, Sergio TINTI et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris en mai 2016 relatif au soutien de la Ville de Paris au Paris-Levallois Basket ;

Considérant l'arrêt de la subvention attribuée au Paris-Levallois Basket d'un montant de 840 000€ ;

Considérant le soutien important de la Ville de Paris en faveur du sport de proximité à travers la signature de plus de 100 conventionnements, l'attribution de plus de 600 subventions et la mise à disposition des équipements sportifs à plus de 2 200 associations ;

Considérant le lancement en février 2016 d'un plan visant à simplifier la vie des associations sportives et à leur donner les moyens de leur autonomie ;

Considérant la place centrale du mouvement sportif dans la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;

Considérant l'exercice budgétaire 2016 pour lequel 86% des projets de subvention aux associations sportives de proximité ont été arbitrés et votés par le Conseil de Paris ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- Que lors de l'élaboration du BP 2017 l'effort de la Ville de Paris en faveur du sport de proximité soit préservé et qu'un effort particulier soit réalisé pour que le mouvement sportif, y compris dans sa composante de proximité puisse accompagner la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.